

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



PROGRAMME EUROPÉEN FEAMPA 2021-2027

*L'Europe s'engage en
Guadeloupe et soutient vos projets
Pêche et Aquaculture*

LÉWÒP SÉ NOU OSI !

EN GUADELOUPE, POUR LA PERIODE 2021-2027, LE FEAMPA GÉRÉ PAR LA REGION REPRESENTE PLUS DE **16M€** REPARTIS SUR 7 ANS.

LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE 2021-2027

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) est un fonds de l'Union européenne qui couvre la période allant de 2021 à 2027. Il est l'outil de financement qui accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP).

En d'autres termes, ce fonds permet d'offrir une aide financière au développement de projets qui garantissent l'exploitation durable des ressources aquatiques et maritimes.

Ainsi le FEAMPA contribue à la durabilité de la pêche et à la conservation des ressources biologiques de la mer

CES ACTIONS VISENT À GARANTIR :

Des mers et des océans **sains, sûrs et gérés de manière durable**

La sécurité alimentaire grâce à l'approvisionnement en produits de la mer

La croissance d'une économie bleue durable

Pour mettre en œuvre ces grands objectifs, un programme national, adopté le 28 juin 2022 par la Commission européenne, a été mis en place par l'autorité de gestion française : la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA). Le budget alloué pour la France est de 567 millions d'euros sur la période 2021-2027.

La gestion du FEAMPA est partagée entre l'Etat et les Régions. Une partie des mesures du FEAMPA est régionalisée et gérée par la région Guadeloupe. Le budget de ces mesures régionalisées est de 16.2 millions d'euros.

GESTION DES DEMANDES D'AIDE FEAMPA

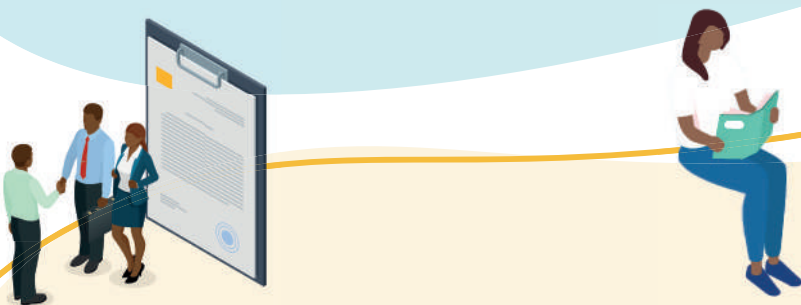


Le portail « **E-SYNERGIE** » est l'application web permettant aux porteurs de projet de saisir et de suivre leurs demandes de subvention et de paiement.

Les demandes d'aide doivent être déposées de manière dématérialisée sur :
https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/guadeloupe

Vous pourrez renseigner sur ce portail les informations relatives à votre opération et transmettre l'ensemble des pièces et justificatifs nécessaires au traitement de votre dossier.

E-Synergie vous permettra de suivre en temps réel le niveau d'avancement de votre dossier et vous serez notifié immédiatement de toute nouvelle information ou demande du service instructeur.



SITE INTERNET UNIQUE D'INFORMATION

Europe-guadeloupe.fr est le site internet de référence des fonds européens en Guadeloupe.

Toutes les informations sur le FEAMPA y sont disponibles en particulier dans la rubrique « **J'ai un projet** »:

- **Page Financement** : Présentations détaillées des interventions stratégiques régionales FEAMPA avec tous les documents téléchargeables
- **Page Appels à projets** : Informations sur les appels à projets en cours
- **Page Faire une demande d'aide** : Accès la plateforme E-Synergie de dépôt des demandes d'aides

Retrouvez aussi sur le site des exemples de projets financés et les actualités des programmes.

16,2 MILLIONS D'EUROS*

FAVORISER UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DURABLE, ATTRACTIVE ET À FORTE VALEUR AJOUTÉE

10 M€



▶ ATTRACTIVITÉ, PERFORMANCE ET SOUTENABILITÉ



RENFORCER LES ACTIVITÉS DE PÊCHE DURABLES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL,


notamment via le soutien à l'acquisition du premier navire par les jeunes pêcheurs, à l'amélioration des conditions de travail à bord, aux projets portuaires, à la recherche- développement, au conseil et à la formation

 4 M€

OS 1.1

PLAN DE COMPENSATION DES SURCÔÛTS,

promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques

 5,4 M€

OS 1.5

▶ PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES



LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES DANS LES OCÉANS, INNOVER POUR LIMITER L'IMPACT DE LA PÊCHE SUR LE MILIEU MARIN, EXPÉRIMENTER EN FAVEUR DE LA PROTECTION ET DE LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

 0,6 M€

OS 1.6

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE AU SEIN DES TERRITOIRES LITTORAUX

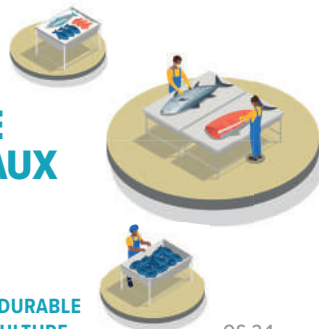
1,5 M€



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE ET LE BIEN- ÊTRE DES COMMUNAUTÉS DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE dans le cadre du développement local mené par les acteurs locaux (DLAL)

 1,5 M€

OS 3.1



ENCOURAGER UNE AQUACULTURE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE QUALITÉ SANITAIRE ET D'INNOVATION AINSI QUE LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

3,7 M€

ATTRACTIVITÉ, PERFORMANCE ET SOUTENABILITÉ

OS 2.1



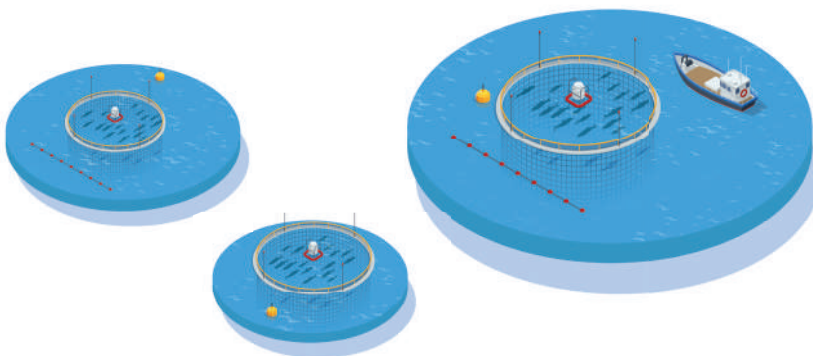
PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS AQUACOLES DURABLES, en particulier en renforçant la compétitivité de la production aquacole, tout en veillant à ce que les activités soient durables à long terme sur le plan environnemental
 2,6 M€

VALORISATION, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS



PROMOUVOIR LA COMMERCIALISATION, LA QUALITÉ ET LA VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE, AINSI QUE LEUR TRANSFORMATION
 1,1 M€

OS 2.2



** Dont 0,9 M€ d'assistance technique pour la mise en œuvre du programme (mesures de préparation, gestion, suivi, évaluation, information, contrôle, audit) ** OS : Objectif Stratégique*

PÊCHE / MODERNISATION DÉVELOPPEMENT

1.1.1.1



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.1.1.1, gérée par la Région Guadeloupe, vise à soutenir la modernisation, l'adaptation et la diversification des activités de pêche.



OBJECTIFS

- Soutenir les propriétaires ou armateurs d'un navire de pêche en vue de la modernisation ou de l'adaptation de leur activité, à bord d'un navire ou à terre.

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises propriétaires ou armateurs exploitant un navire de pêche maritime professionnelle ayant les caractéristiques suivantes :
 - Immatriculé en Guadeloupe
 - Enregistré au fichier flotte communautaire pendant au moins les 10 années civiles précédant l'année de dépôt de la demande
 - Longueur hors tout du navire est inférieure ou égale à 24 mètres
 - Appartenir à un segment de flotte dit « en équilibre » à la date de signature de la convention attributive de l'aide.
- Regroupements de ces bénéficiaires au sein d'une personne morale de droit privé (ex : Groupement d'intérêt économique)
- Organisations non professionnelles
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPEM) de Guadeloupe

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Investissements en vue de :

- Réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique (hors remotorisation) par exemple pour augmenter l'hydrodynamisme de la carène
- Améliorer la navigation ou la commande du moteur, en lien avec la sécurité et l'efficacité énergétique
- Améliorer la sélectivité de vos engins, adapter vos engins ou acquérir des dispositifs pour minimiser l'impact sur les habitats et sur les espèces
- Réduire et prévenir la pollution ou la contamination, notamment les déchets et engins de pêche fantôme
- Adapter votre activité au changement climatique
- Améliorer la sécurité ou les conditions de travail
- Acquérir des équipements de production contribuant à la préservation de la qualité des produits, à une meilleure valorisation (par exemple viviers, chambres froides, glacières, tables de tri) ou traçabilité et déclaration des captures
- Développer votre entreprise, notamment pour la vente directe
- Bénéficier de services de conseil pour améliorer la gestion et la stratégie d'entreprise, la gestion des ressources humaines etc.

Pour les travaux entraînant une augmentation de la jauge du navire, se reporter à l'intervention stratégique régionale dédiée 1.1.2.2.

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum du projet en coût total : 1 000 000 €

- **Taux maximum d'aides publiques**
 - 80 %** Entreprises de pêche (général)
 - 85 %** Jeune pêcheur (général)
 - 90 %** Entreprises de pêche pratiquant la petite pêche côtière
 - 95 %** Jeune pêcheur pratiquant la petite pêche côtière
- **DONT taux d'aide Europe : 70 %**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Dépôt des demandes de financement en continu

PÊCHE / CONSEIL FORMATION 1.1.1.2



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.1.1.2, gérée par la Région Guadeloupe, vise à améliorer la diffusion de connaissances auprès des professionnels de la pêche pour améliorer la gestion des entreprises de pêche et favoriser l'adoption de pratiques innovantes respectueuses de l'environnement.



OBJECTIFS



- Former les entreprises de pêche
- Acquérir des protocoles de connaissances et de suivis halieutiques

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

- Amélioration des pratiques en matière de développement durable et gestion de la ressource
- Accompagnement sur la diversification de l'entreprise
- Gestion de l'entreprise, dématérialisation des procédures, obligations déclaratives


BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises privées
- Organisations collectives du secteur
- Organisations non professionnelles
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPEM) de Guadeloupe

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum d'aide publique par opération : 1 000 000 €

- **Taux maximum d'aides publiques :**
100 % : Projets d'intérêt collectif
85 % : Autres
 - **DONT aux d'aide Europe : 70 %**
- 

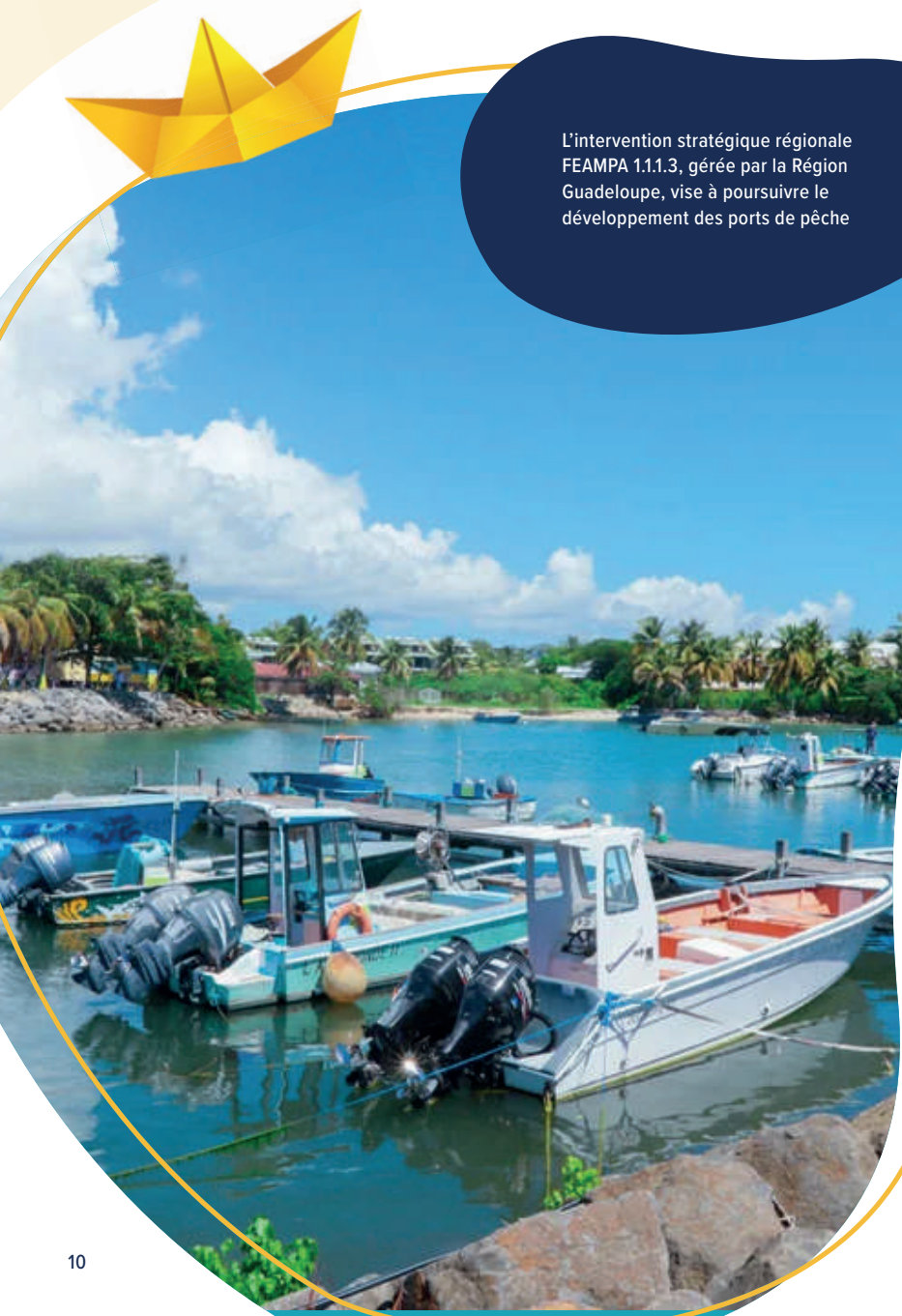
MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

PÊCHE / PORTS DE PÊCHE

1.1.1.3

L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.1.1.3, gérée par la Région Guadeloupe, vise à poursuivre le développement des ports de pêche





OBJECTIFS

- Développer les ports de pêche sur le territoire

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

- Amélioration des conditions de travail et de sécurité
- Amélioration de la qualité des produits avec de meilleures conditions sanitaires
- Organisation des points de débarquement et des ports de pêche
- Réduction de l'impact des ports de pêche sur l'environnement
- Autres équipements collectifs pour les pêcheurs identifiés dans le PROEPP (Plan régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche)

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises privées, organisations de pêcheurs ou autres bénéficiaires de projets collectifs
- Collectivités territoriales, leurs groupements portant et finançant un projet pour un usage collectif sur le domaine public portuaire
- Concessionnaires de port de pêche, gestionnaires de halles à marée, concédants portuaires ou autorités portuaires

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 85 %
- DONT Taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

**PÊCHE /
RECHERCHE INNOVATION
1.1.1.4**



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.1.1.4, gérée par la Région Guadeloupe, soutient la recherche et l'innovation en lien avec les activités de pêche.



OBJECTIFS

- Développer la recherche et l'innovation en lien avec les activités de pêche

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

- Diminution des contaminations environnementales vers les produits (sanitaires et qualités)
- Eco conception des navires et des équipements
- Réduction du bilan carbone (analyse du cycle de vie des produits)

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Le projet doit être collaboratif et construit sur la base d'un partenariat avec des chefs de file et des partenaires parmi les suivants :

- Structures professionnelles de la pêche, tant locales que nationales, et les organisations non -professionnelles
- Gestionnaires portuaires et leurs groupements
- Organismes scientifiques
- Centres techniques
- Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum d'aide publique en coût total : 1 000 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 100 %
- Dont taux d'aide Europe 75 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

**PÊCHE / COMMUNICATION
SENSIBILISATION
1.1.1.6**



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.1.1.6, gérée par la Région Guadeloupe, soutient les actions collectives de communication et de sensibilisation en lien avec les activités de pêche.

OBJECTIFS

- Développer les actions collectives de communication et de sensibilisation

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

- Ateliers, séminaires, plateformes digitales (partage de connaissances)

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Le projet doit être collaboratif et construit sur la base d'un partenariat avec des chefs de file et des partenaires parmi les suivants :

- Structures professionnelles de la pêche, tant locales que nationales
- Gestionnaires portuaires et leurs groupements
- Organismes scientifiques
- Centres techniques
- Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME
- Organisations non professionnelles
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPEM) de Guadeloupe

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum d'aide publique par opération : 1 000 000 €

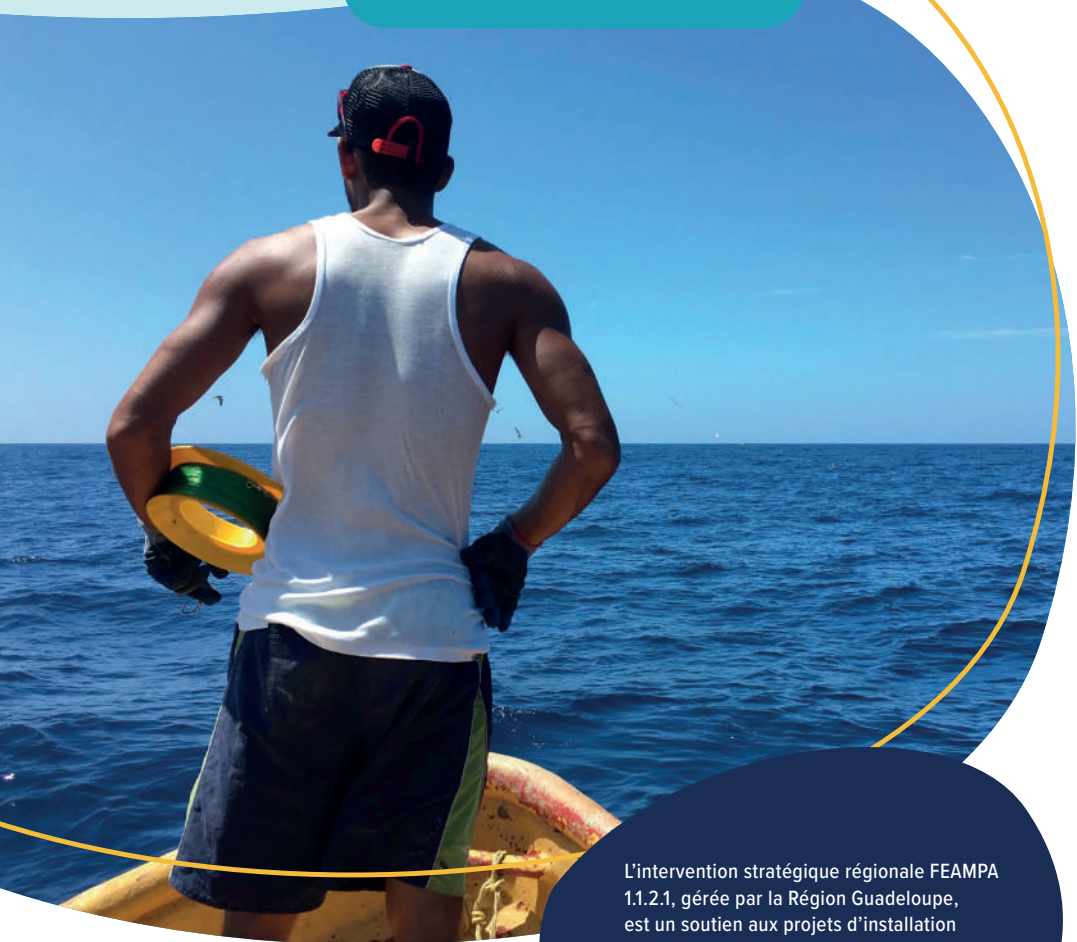
- Taux maximum d'aides publiques : 100 %
- DONT taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

JEUNES PÊCHEURS

1.1.2.1



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.1.2.1, gérée par la Région Guadeloupe, est un soutien aux projets d'installation des jeunes pêcheurs pour l'acquisition d'un premier navire de pêche d'occasion.



OBJECTIFS

- Assurer la relève générationnelle en soutenant les personnes physiques de 40 ans ou moins ou entités juridiques détenues intégralement par des personnes physiques en vue de l'acquisition d'un premier navire de pêche d'occasion



BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Personnes physiques âgées de 40 ans ou moins à la date de dépôt de la demande, disposant à la date de la convention attributive de l'aide, du brevet de commandement nécessaire (capitaine 200 pêche, patron de pêche, capitaine de pêche ou certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche), ayant travaillé au moins cinq ans en tant que pêcheur ou ayant acquis une qualification adéquate habilitée par les autorités compétentes
- Entités juridiques (sociétés) détenues intégralement par une ou plusieurs personnes physiques remplissant les mêmes conditions

Le bénéficiaire et le navire doivent être admissibles en application de l'article 11 du règlement FEAMPA (notamment ne pas avoir commis certaines infractions graves à la PCP, ni de fraude au FEAMP ou au FEAMPA).

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Coût d'achat du navire équipé pour la pêche maritime (à l'exception des équipements dont le prix de cession est individualisé).

Acquisition totale ou partielle d'au moins 33 % du navire ou des parts du navire d'occasion ayant les caractéristiques suivantes :

- Longueur hors-tout inférieure ou égale à 24 mètres
- Equipé pour les activités de pêche
- Ayant été inscrit au fichier flotte communautaire pendant 30 années civiles maximum, et pendant au moins les 3 années civiles précédant l'année de présentation de la demande d'aide pour un navire de petite pêche côtière ou pendant au moins 5 années civiles pour un autre type de navire
- Appartenant à un segment de flotte dit « en équilibre » dans le dernier rapport sur la capacité de pêche, à la date de signature de la convention attributive de l'aide

Le projet ne doit pas être achevé (l'achat du navire ne doit pas avoir été réalisé) à la date de dépôt de la demande de subvention.

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum d'aide publique par opération : 75 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 40 %
- DONT taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Dépôt des demandes de financement en continu

MODERNISATION NAVIRE DE PÊCHE AVEC AUGMENTATION DE JAUGE

1.1.2.2



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.1.2.2, gérée par la Région Guadeloupe, vise à soutenir les opérations à bord des navires de pêche entraînant une augmentation du tonnage brut pour améliorer la sécurité, les conditions de travail ou l'efficacité énergétique

OBJECTIFS

- Améliorer la sécurité, les conditions de travail ou l'efficacité énergétique des navires de pêche avec des investissements entraînant une augmentation de la jauge brute du navire

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises propriétaires ou armateurs exploitant un navire de pêche maritime professionnelle ayant les caractéristiques suivantes :
 - Il est immatriculé en Guadeloupe
 - Il a été enregistré au fichier flotte communautaire pendant au moins les 10 années civiles précédant l'année de dépôt de la demande
 - La longueur hors tout du navire est inférieure ou égale à 24 mètres
 - Le navire appartient à un segment de flotte dit « en équilibre » à la date de signature de la convention attributive de l'aide.
- Regroupements de ces bénéficiaires au sein d'une personne morale de droit privé (ex : Groupement d'intérêt économique)



DÉPENSES ÉLIGIBLES

Investissements suivants, dans un objectif d'amélioration de la sécurité, des conditions de travail ou de l'efficacité énergétique :

- Installer ou rénover des installations d'hébergement réservées à l'usage exclusif de l'équipage, y compris les installations sanitaires, les espaces communs, les équipements de cuisine et les structures de pont-abris
- Améliorer ou installer des systèmes embarqués de prévention des incendies, de systèmes de sécurité et d'alarme ou de systèmes de réduction du bruit
- Installer des systèmes de ponts intégrés destinés à améliorer la navigation ou le contrôle du moteur
- Adapter le navire en vue d'installer ou de rénover un moteur ou un système de propulsion qui présente une meilleure efficacité énergétique ou un plus faible niveau d'émissions de CO2 que le moteur ou le système précédent

Pour bénéficier de cette aide, les travaux ne doivent pas être terminés à la date de dépôt de la demande de subvention.

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum d'aide publique par opération : 1 000 000 €


- **Taux maximum d'aides publiques :**
 - 80 % Entreprises de pêche (général)
 - 85 % Jeune pêcheur (général)
 - 90 % Entreprises de pêche pratiquant la petite pêche côtière
 - 95 % Jeune pêcheur pratiquant la petite pêche côtière
- **DONT taux d'aide Europe : 70 %**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Dépôt des demandes de financement en continu

PLAN DE COMPENSATION DES SURCÔÛTS

1.5.1



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.5.1, gérée par la Région Guadeloupe, vise à compenser les surcoûts que subissent les opérateurs des régions ultra périphériques (RUP) pour la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture



OBJECTIFS

- Compenser les surcoûts liés à la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

- Prendre en charge le surcoût de transport de marchandises et d'équipements entrants

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Personnes physiques ou morales utilisant un moyen de production pour obtenir des produits de la pêche ou de l'aquaculture en vue de leur mise sur le marché
- Propriétaires ou affréteurs de navires
- Opérateurs du secteur de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 2 000 €

- Dont taux maximum d'aides publiques : 100 %
- DONT Taux d'aide Europe : 100 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

BIODIVERSITÉ / INNOVATION POUR LIMITER L'IMPACT DE LA PÊCHE

1.6.2



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.6.2, gérée par la Région Guadeloupe, vise à soutenir le développement d'équipements, de pratiques ou de procédés innovants, nouveaux ou sensiblement améliorés, permettant de limiter l'incidence de l'activité de pêche sur le milieu marin.

OBJECTIFS

- Développer des équipements ou procédés innovants, nouveaux ou sensiblement améliorés, dont l'objectif est de limiter l'incidence de l'activité de pêche sur le milieu marin.

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

Projets collaboratifs :

- Innovation pour limiter l'impact de la pêche sur l'écosystème marin
- Développement d'activités de pêche durable
- Sélectivité des engins (modifications ou outils sélectifs)
- Mise en œuvre de l'obligation de débarquement
- Nouveaux outils pour limiter les captures accidentelles d'espèces protégées

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS



- Opérateurs des filières pêche et aquaculture
- Collectivités territoriales
- Autorités de l'État
- Instituts de recherche et de formation ou instituts scientifiques et techniques
- Associations, ONG, gestionnaires du réseau des aires marines protégées et des sites Natura 2000
- Entreprises locales et acteurs socioéconomiques

DÉPENSES ÉLIGIBLES



- Frais de personnel directement liés à l'opération.
- Dépenses d'investissement matériel et immatériel directement liées à l'opération dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour le projet. Lorsque ces biens ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie dans le cadre du projet, seuls sont éligibles les coûts d'amortissement correspondant à la durée du projet, calculés conformément aux principes comptables généralement admis.
Ces dépenses concernent notamment :
 - Les équipements, instruments, matériels, dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour le projet,
 - Les achats de consommables directement liés à l'opération,
 - Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence,
 - Les prestations de service en lien avec le projet.
- Frais indirects, pris en compte uniquement de manière forfaitaire à hauteur de 15% des dépenses directes de personnel.
- Frais de missions directement liés à l'opération, pris en compte de manière forfaitaire à hauteur de 6,3 % des dépenses directes de personnel.

FINANCEMENT



Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €
Montant maximum du projet par opération : 1 000 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 100 %
- DONT taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION



Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

BIODIVERSITÉ / LUTTE CONTRE LES DÉCHETS

1.6.3



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.6.3, gérée par la Région Guadeloupe, vise à soutenir les opérations de lutte contre les déchets issus de la pêche et l'aquaculture en mer et sur le littoral



OBJECTIFS

- Limiter les déchets issus de la pêche et l'aquaculture en mer et sur le littoral

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

- Investissement en faveur de la réduction de la gestion des déchets en mer
- Investissement à terre (port de pêche et autre) permettant de fournir des installations de réception des engins de pêche et de l'aquaculture
- Démarche d'économie circulaire territoriale en lien avec la réduction des déchets
- Initiative locale de collecte en mer des déchets de la pêche ou des déchets sauvages dans le milieu marin
- Création de filières de recyclage, de valorisation et d'élimination des engins de pêches
- Acquisition de matériel de protection spécifique des espaces côtiers particulièrement sensibles aux pollutions d'origine marine (barrage d'échouage et de protection des sites écologiques)

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Tous les opérateurs des filières pêche et aquaculture
- Collectivités territoriales
- Autorités de l'État
- Instituts de recherche et de formation ou instituts scientifiques et techniques
- Associations, ONG, gestionnaires du réseau des aires marines protégées et des sites Natura 2000
- Entreprises locales et les acteurs socioéconomiques

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum du projet par opération : 1 000 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 100 %
- DONT taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu



BIODIVERSITÉ / EXPÉRIMENTATIONS ACTIONS LOCALES

1.6.4



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.6.4, gérée par la Région Guadeloupe, vise à soutenir les expérimentations d'actions locales en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins



OBJECTIFS

- Protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes marins

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

- Projets, études ou recherches de portée locale en lien avec :
 - Une meilleure connaissance de la ressource
 - Le suivi de l'état de la ressource
 - La gestion des ressources (plan de gestion)
 - La restauration des habitats (habitats artificiels) et de la biodiversité
 - Les actions de communication et de sensibilisation des professionnels

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Tous les opérateurs des filières pêche et aquaculture
- Collectivités territoriales
- Autorités de l'État
- Instituts de recherches et de formations ou les instituts scientifiques et techniques
- Associations, ONG, gestionnaires du réseau des aires marines protégées et des sites Natura 2000
- Entreprises locales et les acteurs socioéconomiques

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum du projet par opération : 1 000 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 100 %
- DONT taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

AQUACULTURE / MODERNISATION DÉVELOPPEMENT 2.1.1



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 2.1.1, gérée par la Région Guadeloupe, vise à soutenir la modernisation et le développement de l'aquaculture sur le territoire.



OBJECTIFS



- Améliorer la durabilité des activités en renforçant l'attractivité et la compétitivité de la filière
- Améliorer la durabilité des activités en favorisant les modes de production respectueux de l'environnement et des attentes sociétales

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

Investissements pour :

- Améliorer la santé des cheptels, favoriser la résilience des élevages et prévenir les risques sanitaires
- Améliorer et valoriser la qualité et la diversité des produits
- Améliorer la durabilité environnementale des exploitations
- Accroître le potentiel des sites aquacoles
- Moderniser les infrastructures collectives existantes ou en créer le cas échéant
- Réhabiliter les sites aquacoles ou restaurer les zones friches
- Réduire les incidences négatives de l'aquaculture sur l'environnement

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Structures professionnelles de l'aquaculture (nationales ou locales)
- Gestionnaires portuaires et leurs groupements
- Organismes scientifiques
- Centres techniques

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €
Montant maximum du projet par opération : 1 000 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 80%
100 % projet collectif innovant
 - DONT taux d'aide Europe : 70 %
- 

MODALITÉS DE SÉLECTION

Dépôt des demandes de financement en continu

AQUACULTURE / RECHERCHE INNOVATION 2.1.3



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 2.1.3, gérée par la Région Guadeloupe, soutient la recherche et l'innovation sur le territoire en lien avec l'aquaculture.



OBJECTIFS

- Développer la recherche et l'innovation en lien avec l'aquaculture

TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

- Amélioration génétique des espèces
- Nouvelles pratiques d'élevage
- Nouvelles méthodes préventives (systèmes d'élevage, mesures zootechniques...)
- Systèmes de production innovants
- Systèmes visant à améliorer la traçabilité, la sécurité des produits
- Valorisation des coproduits
- Expérimentations de nouveaux produits (espèces, présentations, transformations...)

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Structures professionnelles de l'aquaculture (nationales ou locales)
- Gestionnaires portuaires et leurs groupements
- Organismes scientifiques
- Centres techniques

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum du projet par opération : 1 000 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 100 %
- DONT Taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu



AQUACULTURE / COMMUNICATION SENSIBILISATION

2.1.6



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 2.1.6, gérée par la Région Guadeloupe soutient les actions collectives de communication et de sensibilisation en lien avec l'aquaculture.

OBJECTIFS

- Développer les actions collectives de communication et de sensibilisation

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES



- Opérations collectives de mise en réseau, d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques et de partage de connaissances pour les acteurs de la filière visant :
 - L'amélioration des conditions de production, de transformation et de distribution
 - La connaissance des réglementations de la filière
 - La meilleure mise en valeur des espèces utilisées, des sous-produits et des déchets (notion d'économie circulaire, diminution de la dépendance envers les protéines et corps gras d'origine marine)
 - La maîtrise des procédures administratives, comptables et budgétaires
 - L'installation et la transmission des entreprises
 - Le développement de nouveaux marchés (colloque sur de nouvelles espèces)
 - L'amélioration de la structuration de la filière
 - L'amélioration à l'accès à des financements privés ou publics

Ces actions doivent bénéficier d'un rayonnement à l'échelle de la Guadeloupe. Les actions disposant d'une portée circonscrite au périmètre d'une structure porteuse de GALPA seront orientées vers la mesure 3.1 du DLAL.

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS



- Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Structures professionnelles de l'aquaculture (nationales ou locales)
- Gestionnaires portuaires et leurs groupements
- Organismes scientifiques
- Centres techniques

FINANCEMENT



Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €
Montant maximum du projet par opération : 1 000 000 €

- Taux maximum d'aides publiques : 100 %
- DONT Taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION



Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

TRANSFORMATION-COMMERCIALISATION / MODERNISATION

2.2.1



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 2.2.1, gérée par la Région Guadeloupe, vise à développer la commercialisation ainsi que la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

OBJECTIFS

- Développer la commercialisation ainsi que la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

TYPES D' ACTIONS SOUTENUES



- Investissements pour améliorer la commercialisation (y compris la vente directe) ; la valorisation, la qualité, la traçabilité des produits ; les conditions de travail, la sécurité, l'hygiène ; la consommation d'énergie...

Exemples :

- Lignes de transformation des produits (stérilisation, cuisson...);
- Lignes de conditionnement et de commercialisation (machine sous-vide, operculeuse, cerceuse, étiqueteuse...);
- Installation froid et maintien des produits (chambre froide, cellule de surgélation, machine à glace, équipements de viviers...);
- Aménagement des locaux de production (travaux d'électricité et de plomberie relatifs à l'installation de nouveaux équipements, sol alimentaire, isolation...);
- Achat d'outils dématérialisés (logiciel de commandes...);
- Prestations extérieures (diagnostics écologique ou énergétique, accompagnement ergonomique...).

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS



- Aquaculteurs et pêcheurs dont les projets portent uniquement sur la transformation e la commercialisation
- Professionnels du mareyage, de la transformation et de la commercialisation de produits issus de la pêche et/ou de l'aquaculture
- Collectivités et leurs groupements
- Gestionnaires des halles à marée et de ports de pêche équipés ou non de halle à marée

FINANCEMENT



Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

- **Taux maximum d'aides publiques :**
70 % Si montant total des dépenses supérieur à 1 200 000 € HT
85 % Si montant total des dépenses inférieur à 1 200 000 € HT
- **DONT Taux d'aide Europe : 70 %**

MODALITÉS DE SÉLECTION




Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu



TRANSFORMATION-COMMERCIALISATION / RECHERCHE INNOVATION

2.2.2



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 2.2.2, gérée par la Région Guadeloupe, soutient la recherche et l'innovation sur le territoire en lien avec la transformation ou la commercialisation des produits issus de la pêche ou de l'aquaculture.

OBJECTIFS

- Développer la recherche et l'innovation en lien avec la transformation ou la commercialisation de produits issus de la pêche ou de l'aquaculture

TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

- Innovation marketing, process, produit
- Réalisation d'études de marché et mise en place d'observatoires, de diagnostics filières ou thématiques ou de conseils en stratégie pour définir un plan d'action :
 - Mise en place d'instruments de prévision à moyen terme et d'analyse de l'offre et de la demande
 - Analyse de la chaîne de valeur de l'ensemble de la filière et de la logistique
 - Étude de faisabilité pour des outils de traçabilité
 - Financement de projets
 - Organisation du tri dans les halles à marée lors de la première vente
 - Gestion et bonnes pratiques sanitaires (parasitisme)
 - Réduction de la pollution par les plastiques (emballages, substitution de caisses polymères)
 - Réduction du recours énergétique
 - Création de référentiels

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Structures professionnelles de la pêche et de l'aquaculture (nationales ou locales)
- Gestionnaires des halles à marée et de ports de pêche équipés ou non de halle à marée
- Organismes scientifiques
- Centres techniques

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

Montant maximum d'aide publique par opération : 1 000 000 €

- **Taux maximum d'aides publiques :**
 - 70 %** Si montant total des dépenses supérieur à 1 200 000 € HT
 - 85 %** Si montant total des dépenses inférieur à 1 200 000 € HT
- **DONT Taux d'aide Europe : 70 %**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu





OBJECTIFS

- Développer les actions collectives de communication et de sensibilisation



TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

- Marketing: campagnes de communication et de promotion mettant en avant des produits labellisés ou certifiés, des innovations en matière d'impact environnemental, des produits insuffisamment valorisés de la petite pêche côtière concernant leur qualité nutritionnelle et sanitaire, des marques collectives, la promotion des métiers...
- Appui aux démarches de labellisation, certification, normalisation et stratégie de marque collective
- Appui aux professionnels pour des opérations de normalisation aux normes françaises (AFNOR,CEN,ISO)
- Partage de connaissances et de bonnes pratiques via des réunions, séminaires
- Formations
- Services de conseil et accompagnements des entreprises

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Structures professionnelles de la pêche et de l'aquaculture (nationales ou locales)
- Gestionnaires des halles à marée et de ports de pêche équipés ou non de halle à marée
- Organismes scientifiques
- Centres techniques

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €

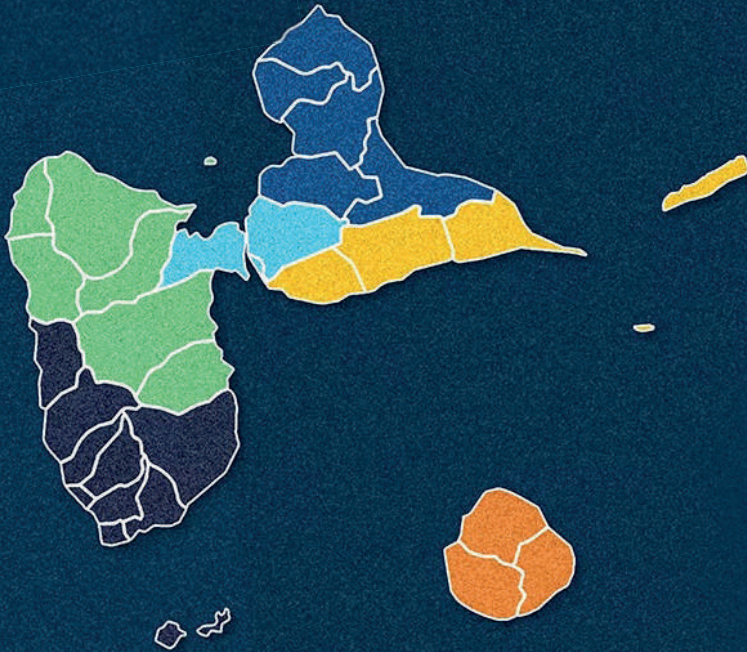
- **Taux maximum d'aides publiques :**
70 % Si montant total des dépenses supérieur à 1 200 000 € HT
85 % Si montant total des dépenses inférieur à 1 200 000 € HT
- **DONT Taux d'aide Europe : 70 %**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets ou Dépôt des demandes de financement en continu

DLAL

3.1



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 3.1, gérée par la Région Guadeloupe, vise à permettre la mise en œuvre des stratégies de Développement Local menées par des Acteurs Locaux (DLAL) à travers des démarches locales participatives et ascendantes menées par des Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA).

OBJECTIFS

- Impulser de nouvelles dynamiques résultant d'une stratégie de développement territorial intégré définie et mise en œuvre conjointement par un partenariat regroupant les acteurs publics et les acteurs privés locaux
- Renforcer l'attractivité des zones côtières

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Soutien préparatoire

- Structure candidate pour mettre en œuvre une stratégie DLAL : Structures publiques ou reconnues de droit public, associations et acteurs locaux (personnes morales).

Mise en œuvre

- Structure porteuse d'une stratégie DLAL, ou structure impliquée dans l'animation et la mise en œuvre de la stratégie DLAL
- Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie DLAL.

Fonctionnement et animation

- GALPA

Coopération entre les GALPA

- Chef de file administratif du GALPA, organismes locaux (collectivités, structures intercommunales, chambres consulaires, associations, privés)

FINANCEMENT

Montant maximum du projet en coût total : 5 000€

- **Taux maximum d'aides publiques : 85%**
Une majoration de 15% pourra être accordée aux opérations étant d'intérêt collectif, ayant un bénéficiaire collectif, présentant des caractéristiques innovantes ou garantissant un accès public aux résultats.
- **DONT Taux d'aide Europe : 50 %**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Appels à projets

BÉNÉFICIER DU SOUTIEN DE L'EUROPE EST UNE BELLE OPPORTUNITÉ POUR LES PORTEURS DE PROJETS, MAIS NÉCESSITE DE SE POSER QUELQUES QUESTIONS AVANT DE DÉPOSER SA DEMANDE DE SUBVENTION !



Disposez vous des capacités financières vous permettant de mener à bien votre projet et d'avancer les dépenses ? Le FEAMPA n'est pas versé au début de votre projet : il intervient en remboursement sur la base de justificatifs de dépenses réelles. Vous devez être en mesure de pré-financer votre projet et de disposer de trésorerie suffisante



Avez-vous les capacités administratives suffisantes pour assurer le suivi de votre projet ? du dépôt, dans son exécution, dans la remontée des dépenses, dans les audits et contrôles.



Votre projet sera opérationnel sur une période d'au moins 5 ans ? Les projets d'investissement dans une infrastructure ou d'investissement productif, doivent rester inchangés (localisation, nature, propriétaire) pendant 5 ans.
Ce délai court à compter du dépôt de la dernière demande de paiement.

ATTENTION !



- Pour les projets entrant dans un champ concurrentiel, la demande d'aide doit être déposée avant tout démarrage du projet, qu'il soit juridique, financier et/ou physique.
- Un seul fonds européen sollicité : Les dépenses présentées dans votre projet ne peuvent pas faire l'objet d'un financement par d'autres fonds européens (FEDER, FSE+, FEADER...)

Vous avez un projet ? Contactez la direction déléguée Europe de la région Guadeloupe :

Programme FEAMPA

projets-feader-feamp@regionguadeloupe.fr

LA VIE D'UN PROJET EUROPÉEN !



Concevez votre projet en vous assurant de son éligibilité au dispositif FEAMPA concerné

Déposez votre demande complète sur la plateforme en ligne dédiée :

E-Synergie

Le service instructeur examine votre dossier

Votre projet est présenté pour avis au comité régional de programmation.

Signez votre convention et envoyez-la au service instructeur

Réalisez votre projet conformément à la convention.

Transmettez régulièrement les demandes de paiement sur la plateforme en ligne dédiée :

www.europe-guadeloupe.fr

Le service instructeur analyse vos demandes de paiement et verse la subvention.

▶ IMPORTANT !

En cas de modification apportée à votre projet durant la période de réalisation, informez rapidement l'instructeur en charge du suivi de votre projet.

Des contrôles peuvent intervenir dans la vie du dossier. Une visite dans vos locaux pourra avoir lieu.

Communiquez sur le soutien apporté par l'Europe :
✓ Apposez une affiche, une plaque sur votre bâtiment ou sur le matériel financé.

Conservez l'ensemble des documents liés à votre projet jusqu'au 31 décembre 2034.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



RÉGION GUADELOUPE
AUTORITÉ DE GESTION

Direction déléguée Europe
Rue Victor Hugues
97 100 BASSE TERRE

@europeguadeloupe



Pour en savoir plus

www.europe-guadeloupe.fr